



Cogolin Le 31 janvier 2019

Monsieur le Président de la Communauté de Communes
Golfe de Saint Tropez

Hotel communautaire
2 rue Blaise Pascal

83310 COGOLIN

SERVICE URBANISME

MEL/LF/CD

Objet :
SCOT – Phase d'arrêt

Monsieur le Président,

Par délibération en date du 26 septembre 2018, la CCGST a tiré le bilan de la concertation et arrêté le SCOT du Golfe de Saint Tropez.

Vous m'avez transmis pour avis les documents constituant le futur Schéma d'Orientation de Cohérence Territoriale. Ceux-ci appellent les observations ci-dessous détaillées.

PROJETS A PRENDRE EN COMPTE DANS LE DOCUMENT

GRAND PONT - annexe 1

La commune souhaite ouvrir à l'urbanisation dans le cadre de sa révision générale une zone 3AU sise lieu-dit Grand Pont.

Cette zone à identifier en extension de la zone 2 UZ (qui doit être matérialisée sur les documents en tant qu'espace économique) sera destinée à recevoir des activités liées aux métiers de la mer.

En continuité de la 2 UZ existante

LES MOULINS - annexe 2

Cogolin : projet d'extension de la zone UF « les Moulins / 1.5 ha environ
A identifier

REVISION ALLEGEE N° 1 – CREATION D UN STECAL – annexe 3

Le SCOT doit prendre en compte la révision allégée n° 1 prescrite par délibération du 4 12 2018 pour la création du STECAL – dossier Rigotti : projet d'extension d'un hangar (Vallée de la Môle).



INFORMATIONS A RECTIFIER/COMPLETER

DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS

P 40 – identifiés comme agglomération et villages existants

à rectifier (orthographe/complément)

Pour la commune de Cogolin

- L'Hermitan
- Les Aumarès/Portonfus
- Valensole
- Font Mourier (zone d'habitation en limite de Gassin)
- Font Mourier (zone commerciale et zone d'activités économiques)
- Les Marines de Cogolin

P 69 – Liste des espaces économiques du Golfe de Saint-Tropez et leur vocation privilégiée :

Cogolin dispose de 4 zones d'activités artisanales et économiques

1. Valensole
2. Font Mourier (à rajouter)
3. Saint Maur
4. Port Cogolin (activités artisanales liées aux métiers de la mer) - zone 2UZ dite ZAC du Parc d'Activités Marines (site de Port Cogolin).

Ces 4 ZAE ont fait l'objet d'un transfert à la CCGST par délibération du 15 12 2016

P 70 – agrandissement des activités économiques

« Dans un contexte de pression foncière, le SCoT confirme un potentiel de création d'environ 16 ha d'espaces d'activités économiques nouveaux. Ces espaces correspondent à des extensions des zones d'activités existantes en continuité ou par hameaux nouveaux intégrés à l'environnement :

*Camp Ferrat + 11 ha ;
Saint Exupéry + 3ha ;
Le Fenouillet +2ha »*

HOTEL DE VILLE



Elément à compléter avec les projets de la commune :
Cogolin : projet d'extension « les Moulins / 1.5 ha environ
Projet d'extension ZAE Port Cogolin / 2 ha environ

Sites de valorisation économique des ressources locales (cf annexe carto D00)

La commune a pressenti un site lieu-dit « le Canadel » pour l'implantation et le déplacement de l'entreprise STMI. Il convient de l'identifier s'agissant d'une activité nécessaire dans le Golfe et dont le site actuel situé à Valensole engendre de graves nuisances en matière d'inondation sur les habitations existantes à la périphérie. (annexe 4)

RAPPORT DE PRESENTATION - DIAGNOSTIC TERRITORIAL – ANNEXE 5

P 220

Pour une cohérence avec le projet de révision allégée, peut-on rajouter cette phrase

Agriculture / Accompagner promouvoir pérenniser les activités locales (cannes de Provence...)

EXPOSE DES MOTIFS

Le site de Négresse a disparu des sites à développer.

P. 24 /

Le secteur de ~~la~~ Négresse n'est plus fléché pour du développement économique.

P.28

Le secteur de ~~la~~ Négresse n'est plus fléché pour du développement économique.

Identifier la zone en tant que zone de développement sportif et équipements de loisirs .

Je vous remercie de bien vouloir prendre ces éléments dans le document et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

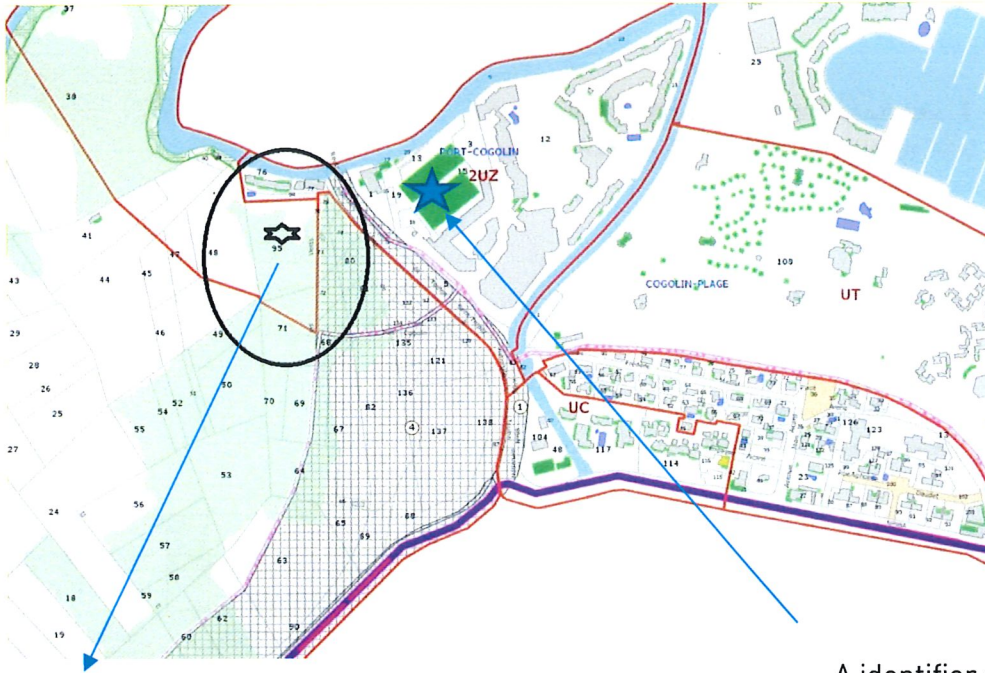
Le Maire
Marc Etienne LANSADE



HOTEL DE VILLE

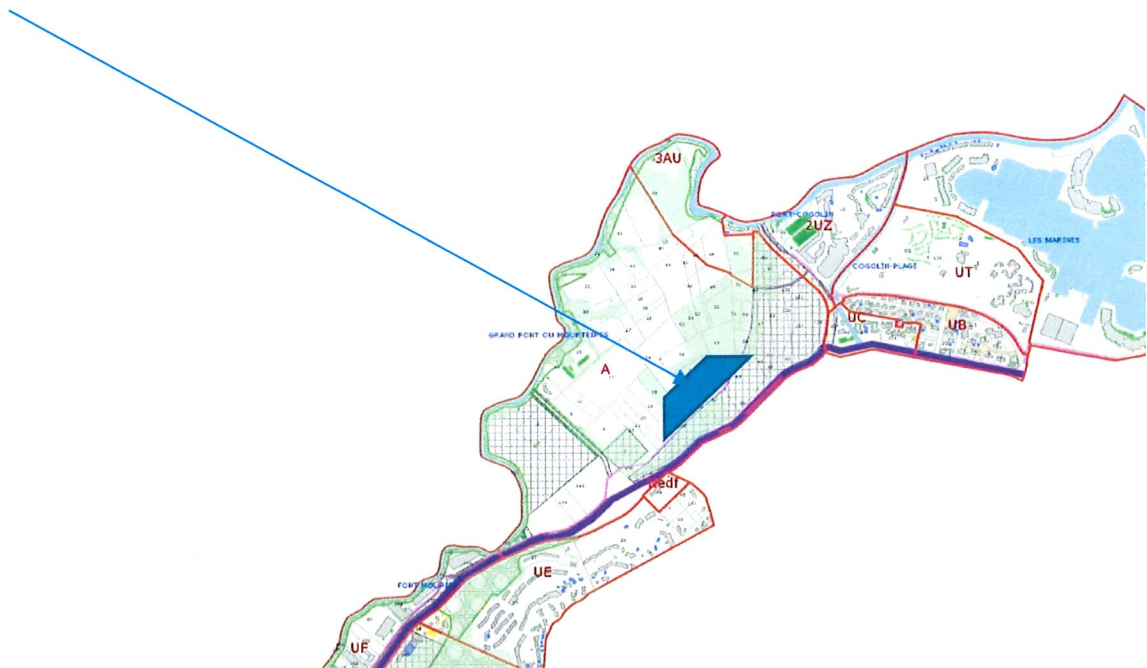
PORT COGOLIN - annexe 1

Identifier la zone 2UZ en ZAE



A identifier zone 2UZ

Projet d'extension zone 2UZ



ANNEXE 2 LES MOULINS –

E. Lieu-dit « Les Moulins » - Avenue de Saint Maur

Parcelles concernées : AL 410p, AL 30p, AM 160, AM 164

Surface à étudier : 1.4 Ha

Zonage actuel :

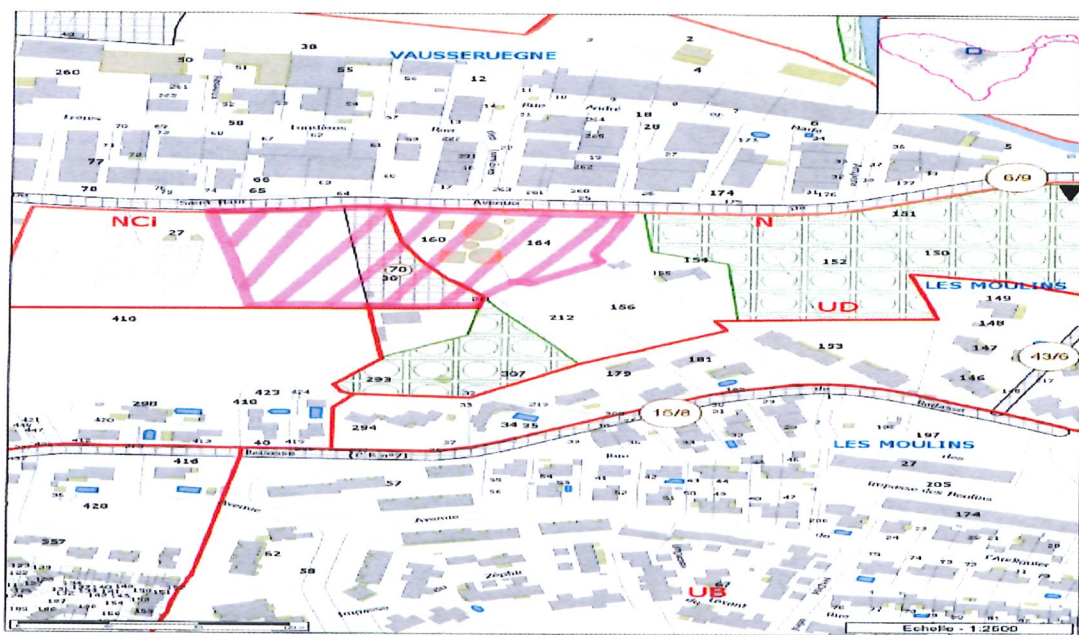
- Zone Nci en vue de l'extension du nouveau cimetière pour les parcelles AL 410p et AL 30p
- Zone Naturelle (N) pour les parcelles AM 160 et AM 164

Projet : Ouverture à l'urbanisation, zone de type UF destinée à des bureaux, artisanat,...

Plan : cf. annexe 6

F. Lieu-dit « Tremouries »

Parcelles concernées : AW 160, AW 151p, AW 161, ZW 162, AW 163

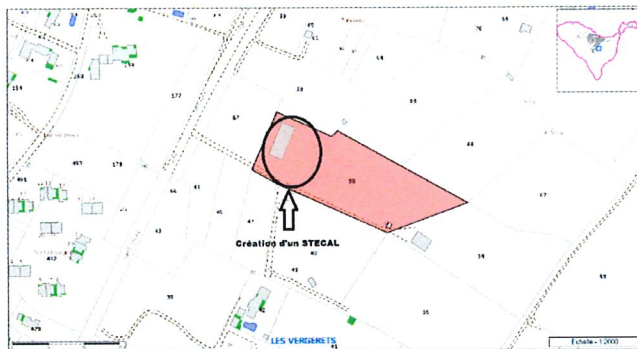


ANNEXE 3 - CREATION D UN STECAL

Lieu-dit « les Vergerets »

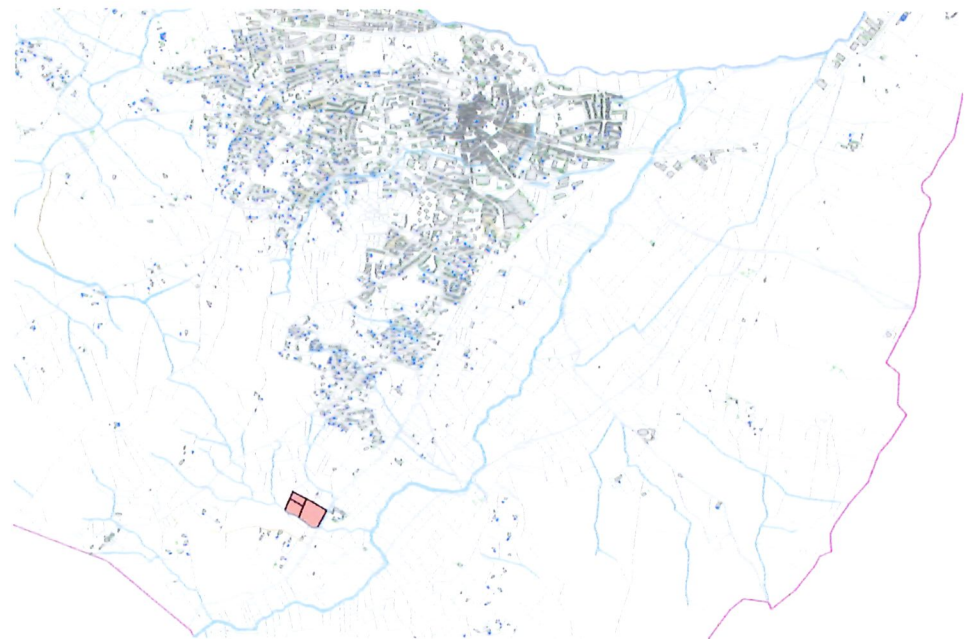
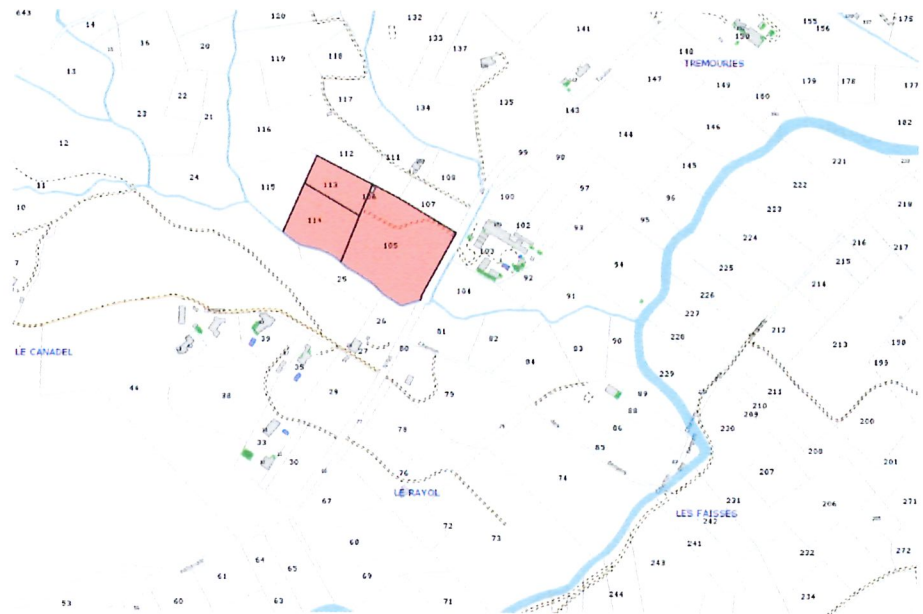
Délibération du 4/12/2018

Transmise à la CCGST le 11/12/2018



ANNEXE 4

TERRAINS DEDIES AU SITE DE VALORISATION ECONOMIQUE



Agriculture

- ⇒ Préservation et structuration (taille des parcelles, accessibilité, équipements...) du foncier agricole déjà exploité.
- ⇒ Recherche de nouvelles opportunités agricoles par reconquête (friches / espaces naturels, etc.).
- ⇒ Diversification des cultures (agriculture de proximité, sylviculture, castaneiculture, filière animale, etc.).
- ⇒ Développement de l'agri-tourisme comme vecteur de diversification des revenus agricoles.
- ⇒ Développement de nouvelles surfaces agricoles dans le massif des Maures, outils de gestion des risques naturels (incendie, inondation, etc.).
- ⇒ Adaptation du territoire au changement climatique (travail sur les cultures / absence de réseau d'irrigation, etc.).

⇒ *Agriculture / Accompagner promouvoir pérenniser les activités locales (cannes de Provence...)*

